



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7900

du 06/01/2021

Label européen des langues, Appel à projets 2021

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6931 du 14/01/2019

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 06/01/2021 au 08/03/2021
Documents à renvoyer	oui, pour le 08/03/2021

Information succincte

Mots-clés Label européen des langues 2021

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres d'Auto-Formation
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire Centres de Technologie Avancée (CTA) Secondaire ordinaire Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Secondaire en alternance (CEFA) Centres techniques
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé Ecoles supérieures des Arts
Libre confessionnel	Hautes Ecoles
Libre non confessionnel	Universités
	Secondaire artistique à horaire réduit
	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- Les Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universités
- L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Secrétariat général, Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
SCHREUER Bernadette	Secrétariat général, Direction des Relations Internationales	02/413.29.68 bernadette.schreuer@cfwb.be

Bruxelles, le 6 janvier 2021

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint les informations pratiques permettant à votre organisme de participer au concours « Label européen des langues », Appel 2021.

Pour mémoire, le Label européen des langues, co-organisé par la Direction des Relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Forem, Bruxelles-Formation, l'AEF-Europe et Epale, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, a pour objectif de contribuer à stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues en distinguant des **projets novateurs** à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

En 2021, les projets devront répondre à au moins une des 3 priorités européennes suivantes :

- "Améliorer l'apprentissage des langues grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux médias numériques" ;
- "Apprentissage des langues et promotion de l'équité, de la cohésion sociale et de la citoyenneté active" ;
- "Développement professionnel des professeurs de langues".

Le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement des langues et en langues étrangères.

Sont concernées : les initiatives innovantes émanant des établissements d'enseignement (tout niveau), des organismes d'éducation ou de formation initiale ou continue, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique, ainsi que les associations d'insertion socio-professionnelles et les mouvements de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le concours est également ouvert aux initiatives individuelles qui correspondent aux critères de sélection. Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial.

J'attire votre attention sur le fait que seuls les projets **déjà en cours de réalisation ou terminés** seront éligibles.

Il est à souligner que, **l'octroi du Label sera accompagné d'un prix** permettant l'achat de matériel pédagogique.

J'attire également votre attention sur le fait que la date limite de remise des projets a été fixée au **8 mars 2021 au plus tard**, selon les modalités énoncées dans les deux documents ci-joints.

La cérémonie de remise des Labels aura lieu le **28 avril 2021** au BIP, Place Royale à Bruxelles. Toutefois, en fonction de la situation sanitaire du moment, la cérémonie pourrait se dérouler de manière virtuelle ou en présentiel (+Web streaming).

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Secrétaire général,

Frédéric Delcor

Le cas échéant, document(s) annexé(s) à la circulaire : **1 formulaire de candidature + 1 formulaire de règlement.**

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

LABEL EUROPÉEN DES LANGUES

CONCOURS 2021



Label européen des langues

LE LABEL EUROPÉEN SOUTIENT VOTRE INITIATIVE !

Le Label européen des langues est une initiative de la Commission européenne et est co-organisé par la Direction des Relations Internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Forem, Bruxelles Formation, l'AEF-Europe et Epale afin de valoriser et d'encourager des initiatives innovantes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues.

Il récompense les nouvelles approches dans le domaine de l'enseignement des langues, participe à leur notoriété et favorise ainsi les bonnes pratiques.

En soutenant les initiatives innovantes à l'échelle locale et nationale, le Label cherche à améliorer la qualité de l'enseignement linguistique en Europe.

Vous développez un projet innovant dans le domaine de l'apprentissage des langues[1] et vous souhaitez le partager ?

Votre projet contribue à améliorer les compétences linguistiques de vos apprenants[2] ?

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement des langues et en langues étrangères.

Sont concernées : les initiatives innovantes émanant des établissements d'enseignement (tout niveau), des organismes d'éducation ou de formation initiale ou continue, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique, ainsi que les associations d'insertion socio-professionnelle et les mouvements de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le concours est également ouvert aux initiatives individuelles qui correspondent aux critères de sélection. Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial.

COMMENT PARTICIPER ?

Téléchargez le formulaire de candidature disponible sur www.dri.cfwb.be rubrique "Label européen". Votre dossier devra être obligatoirement dactylographié et envoyé sous format électronique à bernadette.schreuer@cfwb.be pour le 8 mars 2021 au plus tard.

Ce document doit être signé par le représentant légal de l'établissement ou de l'organisme.

Les annexes éventuelles doivent être envoyées, pour la même date, soit électroniquement via WeTransfer à bernadette.schreuer@cfwb.be, soit par courrier postal à :

Direction des Relations Internationales
Concours Label européen des Langues
à l'attention de
Bernadette SCHREUER
Bureau 6A001
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles

SÉLECTION DES LAURÉATS ET REMISE DES LABELS

Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts dans le courant du mois de mars 2021. La cérémonie officielle aura lieu au BIP à Bruxelles le 28 avril 2021*.

Prix : Remise des Labels, certificats et bons d'achat de matériel pédagogique et informatique.

Visibilité et valorisation des projets : tous les projets labélisés seront diffusés et valorisés sur les sites de la Commission européenne, de la Direction des Relations Internationales de la FWB, du Forem, de Bruxelles Formation, de l'AEF-Europe, d'Epale, d'eTwinning, de enseignement.be et sur les sites de réseaux sociaux.

Les projets labélisés pourront utiliser le logo dans leur communication, en indiquant l'année d'obtention du Label.

[1] La dénomination « apprentissage des langues » couvre toutes les formes d'éducation et de formation : enseignements obligatoire et supérieur, enseignement de promotion sociale, formations professionnelle, personnelle, formelle et non formelle.

[2] Le terme « apprenant » réfère tant aux élèves de l'enseignement obligatoire, aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux apprenants adultes de la formation formelle ou non formelle, qu'aux jeunes inscrits dans une association d'insertion professionnelle ou un mouvement de jeunesse.

* En fonction de la situation sanitaire du moment, la cérémonie pourrait se dérouler de manière virtuelle ou en présentiel (+Web-streaming).

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'accent sera mis sur des projets terminés et/ou en cours de réalisation mettant en œuvre le ou les critères suivants :

1. Les initiatives doivent apporter une valeur ajoutée dans le contexte national, en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues.
2. Les initiatives doivent motiver aussi bien les apprenants que les enseignants/formateurs, rendre l'environnement d'apprentissage plus attrayant et les inciter à améliorer leurs compétences linguistiques.
3. Les initiatives doivent être originales et créatives. Elles doivent introduire des démarches pédagogiques innovantes, tout en veillant à ce que celles-ci soient adaptées aux apprenants concernés.
4. Les initiatives doivent insister sur la dimension européenne. Elles doivent s'adapter à la diversité linguistique de l'Europe et se servir de cet atout, en établissant par exemple des contacts de part et d'autre des frontières nationales. En développant les compétences linguistiques, elles doivent activement participer au rapprochement entre les cultures présentes en Europe.
5. Les initiatives sont transférables et/ou accessibles gratuitement à tous. Elles peuvent être une source d'inspiration pour de nouvelles initiatives linguistiques dans d'autres institutions, d'autres contextes, d'autres langues, pour d'autres groupes cibles et dans d'autres pays. Elles peuvent également être directement utilisées ou partagées par le grand public.



Label européen des langues



Erasmus+



EPALE



AEF



BRUXELLES FORMATION
former pour l'emploi



LE FOREM



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



EUROPE DIRECT
Brussels

EN OUTRE, LES PROJETS DOIVENT RÉPONDRE À AU MOINS UNE DES TROIS PRIORITÉS EUROPÉENNES SUIVANTES:

Pour rappel, le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement des langues et en langues étrangères.

Sont concernées : les initiatives innovantes émanant des établissements d'enseignement (tout niveau), des organismes d'éducation ou de formation initiale ou continue, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique, ainsi que les associations d'insertion socioprofessionnelle et les mouvements de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le concours est également ouvert aux initiatives individuelles qui correspondent aux critères de sélection. Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial.

1. Améliorer l'apprentissage des langues grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux médias numériques.

La recommandation du Conseil relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues souligne l'importance des outils numériques tels que les cours en ligne ouverts et massifs, eTwinning et la Teacher Academy du portail School Education Gateway, pour l'apprentissage des langues et le développement professionnel du personnel éducatif dans le domaine de l'apprentissage des langues.

Le potentiel des outils numériques devrait être pleinement exploité pour améliorer l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Les technologies ont la capacité d'élargir l'offre linguistique de manière massive et d'offrir plus de visibilité aux langues. Elles s'avèrent aussi très utiles pour soutenir les langues qui ne sont pas enseignées à l'école. Dans ce contexte, le développement de l'esprit critique et de l'éducation aux médias ainsi qu'une utilisation appropriée et sûre des technologies devient un élément essentiel de l'apprentissage.

Il faut réfléchir à de nouveaux modes d'apprentissage dans une société qui devient de plus en plus mobile et numérique. L'importance de cette réflexion a encore été soulignée par la crise de la Covid19 de 2020. Cette crise a rendu nécessaire l'utilisation intensive des méthodes d'enseignement numérique par les écoles du monde entier, y compris par les établissements d'enseignement et formation professionnelle et d'autres organisations du domaine de l'éducation. Même après la fin de la pandémie, l'apprentissage mixte devrait rester beaucoup plus intégré dans les pratiques d'enseignement qu'auparavant.

Les professeurs de langues ont souvent plus d'expérience que les autres enseignants avec [les ressources en ligne](#). Les évolutions numériques permettent l'apprentissage et la pratique d'un plus grand nombre de langues en dehors de la salle de classe et des programmes d'études. Les procédures d'évaluation actuelles ne reflètent pas pleinement ces évolutions.

L'apprentissage intégré des contenus et des langues (c'est-à-dire EMILE - l'enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère) et les outils numériques et en ligne d'apprentissage des langues se sont révélés efficaces pour différentes catégories d'apprenants. Les enseignants de langues de l'ensemble de l'Europe pourraient bénéficier d'une formation professionnelle continue tant pour actualiser leurs compétences numériques que pour améliorer leurs pratiques d'enseignement en utilisant différentes méthodologies et nouvelles technologies. Un inventaire des ressources éducatives ouvertes pourrait les soutenir à cet égard, en prenant compte des travaux du Conseil de l'Europe.

2. Apprentissage des langues et promotion de l'équité, de la cohésion sociale et de la citoyenneté active.

Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active constitue l'un des objectifs stratégiques de la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation au niveau de l'UE. La réussite scolaire pour tous s'inscrit dans la vision de l'avenir de l'éducation, qui guidera les travaux en vue d'un espace européen de l'éducation opérationnel. Il s'agit de soutenir les enfants multilingues de telle sorte que les compétences dans d'autres langues que la langue de scolarisation soient considérées comme un atout et non comme un déficit.

Les projets labélisés devraient examiner comment l'apprentissage des langues peut soutenir la citoyenneté active et l'éthique dans l'apprentissage tout au long de la vie, favoriser le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias. Ces projets pourraient, par exemple, offrir des possibilités de participation des citoyens à la vie démocratique, à l'engagement social et civique par le biais d'activités d'apprentissage formel ou non formel à toutes les étapes du processus d'apprentissage tout au long de la vie. L'accent sera également mis sur la sensibilisation et la compréhension du contexte de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les valeurs communes de l'UE, les principes d'unité et de diversité, ainsi que sur le patrimoine social, culturel et historique.

Cette priorité peut être intégrée dans des projets visant à promouvoir la « sensibilisation linguistique » dans les établissements d'enseignement et formation professionnelle, tels que définis à l'annexe de la recommandation du Conseil de 2019 relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. Les compétences dans la langue de scolarisation ainsi que dans d'autres langues sont essentielles à la participation à la vie démocratique et à l'engagement social et civique. La diversité culturelle et linguistique dans les écoles et dans la société peut contribuer à créer un environnement d'apprentissage intéressant et dynamique, dans lequel de nombreuses langues différentes peuvent prospérer et enrichir un échange sain et un débat dynamique. Pour de plus amples informations, voir les résultats du projet d'expérimentation politique [LISTIAC](#) (Enseignement linguistiquement sensible dans toutes les classes) et des [projets connexes](#) cofinancés par le Centre européen pour les langues vivantes.

3. Développement professionnel des professeurs de langues.

L'espace européen de l'éducation a fixé des objectifs ambitieux pour faire de la mobilité une réalité pour tous et promouvoir des systèmes éducatifs innovants et inclusifs. Les enseignants — ainsi que leur formation initiale et leur développement professionnel tout au long de leur carrière — jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs.

La mobilité transnationale contribue au développement des compétences des enseignants et des futurs enseignants et à l'attrait de la profession d'enseignant. Les enseignants jouent également un rôle clé dans l'internationalisation des écoles. La mobilité et la collaboration avec les écoles d'autres pays peuvent leur apporter la motivation, les contacts et l'expérience internationale nécessaires pour faire de l'espace européen de l'éducation une réalité dans les écoles européennes.

Les projets de label peuvent y contribuer en explorant, par exemple, les domaines suivants:

- Pratiques permettant d'améliorer la mobilité des professeurs de langues. La mobilité internationale des futurs enseignants lors de leur formation initiale n'est pas très répandue et varie considérablement d'un pays à l'autre. Un groupe de travail consultatif des agences nationales Erasmus + a recensé à la fin de 2019 - début 2020 des obstacles importants à la mobilité des enseignants en général.
- Coopération entre des établissements de formation initiale des enseignants et organismes de formation professionnelle continue qui abordent des questions telles que l'utilisation efficace des outils numériques et l'apprentissage en ligne, l'éducation au développement durable, l'enseignement dans des classes multilingues, ou la création d'une école inclusive.
- Moyens d'améliorer les compétences et les possibilités de carrière pour les enseignants de langues ; de diversifier des possibilités d'évolution de carrière et de faciliter la reconnaissance formelle des différentes formes de développement professionnel, y compris les compétences acquises dans d'autres contextes ou à l'étranger.



PLUS D'INFOS

www.dri.cfwb.be
www.bruxellesformation.brussels
www.leforem.be
www.fw-b.be
www.erasmusplus-fr.be
www.cc.europa.epale
www.enseignement.be/etwinning

Contacts :
Bernadette SCHREUER
(Direction des Relations Internationales)
bernadette.schreuer@cfwb.be | 02/413 29 68

Michel Pierre (Le Forem)
michel.pierre@forem.be

Dominique Lorent et Anne Berben (Bruxelles Formation)
Label@BruxellesFormation.brussels

Annie Lassoie
annie.lassoie@cfwb.be





Label européen des langues

LABEL EUROPEEN des LANGUES
FORMULAIRE DE CANDIDATURE
pour la Fédération Wallonie-Bruxelles
Sélection 2021

Envoyez votre candidature **dactylographiée** à :

bernadette.schreuer@cfwb.be sous format électronique

pour le 8 mars 2021 au plus tard.

Ce document doit être signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme.

*Les annexes éventuelles doivent être envoyées, **pour la même date**, soit électroniquement via WeTransfer à bernadette.schreuer@cfwb.be, soit par courrier postal à :*

Direction des Relations Internationales

Concours Label européen des Langues

à l'attention de

Bernadette SCHREUER

Bureau 6A001

44, Boulevard Léopold II

1080 Bruxelles



1. Renseignements pratiques

Nom complet de l'établissement/du centre de formation/de l'association/de l'organisme/de la personne	
Nom du représentant légal	
Type : public / privé/ associatif	
Taille (nombre de personnes)	
Public : primaire/ secondaire/enseignement supérieur/adultes /tous publics/autres (préciser)	
Rue	
Code postal - localité	
Numéro de téléphone Numéro de fax	
Email	
Site Internet	

Promoteur du projet :

Nom - Prénom	M. / Mme.	
Titre et fonction		
Numéro de téléphone Numéro de portable		
Email		

2. Le projet

1. Titre du projet

--

2. Résumé du projet (Veuillez fournir une description claire et concise de votre projet – objectifs, activités et résultats - **100 mots maximum**). Ce descriptif peut être utilisé par la DRI et/ou la Commission Européenne à des fins de publication.

Résumé du projet en anglais (en cas de sélection, pour la publication ultérieure sur le site européen du Label européen des langues)

3. Langue(s) concernée(s)

4. Public bénéficiaire (âge, niveau d'études, expériences d'apprentissage préalables, contexte, ...) + nombre de bénéficiaires

5. Contexte, motivations et objectifs pédagogiques du projet

6. Partenaires éventuels au niveau national et/ou international

Décrivez leur rôle, le cas échéant

7. Déroulement du projet

Phases, activités organisées, méthodologie, outils pour atteindre les objectifs

8. Résultats et productions

Impact sur les bénéficiaires et les enseignants/formateurs + **production(s)** concrète(s) (CD-ROM, DVD, brochure, site web, cours en ligne...)
Joindre toute annexe ou lien utiles

9. Diffusion des résultats/productions

10. En quoi votre projet correspond-il aux critères suivants ?

Pour plus de détails, voir l'appel à projets en annexe.

Votre projet est :

a) une initiative comportant une réelle **valeur ajoutée**

Le projet apporte une valeur ajoutée dans le contexte national en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues. Expliquez comment vous avez évalué les résultats de votre projet.

b) une initiative **stimulante**

Le projet mobilise apprenants et enseignants/formateurs.

c) une initiative **originale** et **créative**

Le projet introduit des démarches pédagogiques innovantes en adéquation avec les besoins spécifiques des apprenants.

d) une initiative à **dimension européenne**

Elle s'adapte à la diversité linguistique et contribue au rapprochement entre les cultures, présentes en Europe.

e) Une initiative **transférable** et/ou **accessible gratuitement à tous**

Elle peut servir de modèle pour d'autres projets, dans d'autres contextes, et/ou être directement utilisée ou partagée par le grand public.

11. En quoi votre projet répond à une ou plusieurs des trois priorités européennes suivantes :

- Améliorer l'apprentissage des langues grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux médias numériques**
- Apprentissage des langues et promotion de l'équité, de la cohésion sociale et de la citoyenneté active**
- Développement professionnel des professeurs de langues**

Expliquez :

Améliorer l'apprentissage des langues grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux médias numériques

La recommandation du Conseil relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues souligne l'importance des outils numériques tels que les cours en ligne ouverts et massifs, eTwinning et la Teacher Academy du portail School Education Gateway, pour l'apprentissage des langues et le développement professionnel du personnel éducatif dans le domaine de l'apprentissage des langues.

Le potentiel des outils numériques devrait être pleinement exploité pour améliorer l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Les technologies ont la capacité d'élargir l'offre linguistique de manière massive et d'offrir plus de visibilité aux langues. Elles s'avèrent aussi très utiles pour soutenir les langues qui ne sont pas enseignées à l'école. Dans ce contexte, le développement de l'esprit critique et de l'éducation aux médias ainsi qu'une utilisation appropriée et sûre des technologies devient un élément essentiel de l'apprentissage.

Il faut réfléchir à de nouveaux modes d'apprentissage dans une société qui devient de plus en plus mobile et numérique. L'importance de cette réflexion a encore été soulignée par la crise de la Covid19 de 2020. Cette crise a rendu nécessaire l'utilisation intensive des méthodes d'enseignement numérique par les écoles du monde entier, y compris par les établissements d'enseignement et formation professionnels et d'autres organisations du domaine de l'éducation. Même après la fin de la pandémie, l'apprentissage mixte devrait rester beaucoup plus intégré dans les pratiques d'enseignement qu'auparavant. Les professeurs de langues ont souvent plus d'expérience que les autres enseignants avec les [ressources en ligne](#). Les évolutions numériques permettent

l'apprentissage et la pratique d'un plus grand nombre de langues en dehors de la salle de classe et des programmes d'études. Les procédures d'évaluation actuelles ne reflètent pas pleinement ces évolutions.

L'apprentissage intégré des contenus et des langues (c'est-à-dire EMILE - l'enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère) et les outils numériques et en ligne d'apprentissage des langues se sont révélés efficaces pour différentes catégories d'apprenants. Les enseignants de langues de l'ensemble de l'Europe pourraient bénéficier d'une formation professionnelle continue tant pour actualiser leurs compétences numériques que pour améliorer leurs pratiques d'enseignement en utilisant différentes méthodologies et nouvelles technologies. Un inventaire des ressources éducatives ouvertes pourrait les soutenir à cet égard, en prenant compte des travaux du Conseil de l'Europe.

Apprentissage des langues et promotion de l'équité, de la cohésion sociale et de la citoyenneté active

Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active constitue l'un des objectifs stratégiques de la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation au niveau de l'UE. La réussite scolaire pour tous s'inscrit dans la vision de l'avenir de l'éducation, qui guidera les travaux en vue d'un espace européen de l'éducation opérationnel. Il s'agit de soutenir les enfants multilingues de telle sorte que les compétences dans d'autres langues que la langue de scolarisation soient considérées comme un atout et non comme un déficit.

Les projets labélisés devraient examiner comment l'apprentissage des langues peut soutenir la citoyenneté active et l'éthique dans l'apprentissage tout au long de la vie, favoriser le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias. Ces projets pourraient, par exemple, offrir des possibilités de participation des citoyens à la vie démocratique, à l'engagement social et civique par le biais d'activités d'apprentissage formel ou non formel à toutes les étapes du processus d'apprentissage tout au long de la vie. L'accent sera également mis sur la sensibilisation et la compréhension du contexte de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les valeurs communes de l'UE, les principes d'unité et de diversité, ainsi que sur le patrimoine social, culturel et historique. Cette priorité peut être intégrée dans des projets visant à promouvoir la « sensibilisation linguistique » dans les établissements d'enseignement et formation professionnelle, tels que définis à l'annexe de la recommandation du Conseil de 2019 relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. Les compétences dans la langue de scolarisation ainsi que dans d'autres langues sont essentielles à la participation à la vie démocratique et à l'engagement social et civique. La diversité culturelle et linguistique dans les écoles et dans la société peut contribuer à créer un environnement d'apprentissage intéressant et dynamique, dans lequel de nombreuses langues différentes peuvent prospérer et enrichir un échange sain et un débat dynamique. Pour de plus amples informations, voir les résultats du projet d'expérimentation politique [LISTIAC](#) (Enseignement linguistiquement sensible dans toutes les classes) et des [projets connexes](#) cofinancés par le Centre européen pour les langues vivantes.

Développement professionnel des professeurs de langues

L'espace européen de l'éducation a fixé des objectifs ambitieux pour faire de la mobilité une réalité pour tous et promouvoir des systèmes éducatifs innovants et inclusifs. Les enseignants — ainsi que leur formation initiale et leur développement professionnel tout au long de leur carrière — jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs.

La mobilité transnationale contribue au développement des compétences des enseignants et des futurs enseignants et à l'attrait de la profession d'enseignant. Les enseignants jouent également un rôle clé dans l'internationalisation des écoles. La mobilité et la collaboration avec les écoles d'autres pays peuvent leur apporter la motivation, les contacts et l'expérience internationale nécessaires pour faire de l'espace européen de l'éducation une réalité dans les écoles européennes.

Les projets de label peuvent y contribuer en explorant, par exemple, les domaines suivants:

- Pratiques permettant d'améliorer la mobilité des professeurs de langues. La mobilité internationale des futurs enseignants lors de leur formation initiale n'est pas très répandue et varie considérablement d'un pays à l'autre. Un groupe de travail consultatif des agences nationales Erasmus + a recensé à la fin de 2019 - début 2020 des obstacles importants à la mobilité des enseignants en général.
- Coopération entre des établissements de formation initiale des enseignants et organismes de formation professionnelle continue qui abordent des questions telles que l'utilisation efficace des outils numériques et l'apprentissage en ligne, l'éducation au développement durable, l'enseignement dans des classes multilingues, ou la création d'une école inclusive.
- Moyens d'améliorer les compétences et les possibilités de carrière pour les enseignants de langues ; de diversifier des possibilités d'évolution de carrière et de faciliter la reconnaissance formelle des différentes formes de développement professionnel, y compris les compétences acquises dans d'autres contextes ou à l'étranger.

Déclaration

**“Je, soussigné(e) *promoteur du projet* – (titre :
.....), certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à l’obtention du Label européen des langues - session 2021 - sont, à ma connaissance, exactes.”**

A:

Le:

Nom et fonction:

Signature:

“Je, soussigné(e), *représentant(e) légal(e) de l’institution candidate*, certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à l’obtention du Label Européen des Langues - session 2021 - sont, à ma connaissance, exactes.”

A:

Le:

Nom et fonction:

Signature:

Cachet de l’établissement:

(non applicable en cas de candidature individuelle)